

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – J. JOANNET – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. J. S. LALOY - R. MAZAL, Vice-Présidents - J. P. BLANC - G. MAQUIN - C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président



AFFAIRES JURIDIQUES

N° 1 - FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES – ACTUALISATION DES TARIFS

Devant l'intérêt d'actualiser les tarifs de la fourrière communautaire pour véhicules afin de maintenir l'équilibre économique du contrat de délégation de service public, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, adopte à compter du 1^{er} octobre 2015 la tarification suivante :

	Immobilisation matérielle en euros TTC	Opérations préalables en euros TTC	Enlèvement en euros TTC	Garde journalière en euros TTC	Expertise en euros TTC
Véhicules poids lourds (PTAC > 19 tonnes)	7,60	22,90	274,40	9,20	91,50
Véhicules poids lourds (PTAC > 7,5 tonnes)	7,60	22,90	213,40	9,20	91,50
Véhicules poids lourds (PTAC > 3,5 tonnes)	7,60	22,90	122,00	9,20	91,50
Voitures particulières	7,60	15,20	116,81	6,19	61,00
Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60	45,70	3,00	30,50

POLE RESSOURCES

N° 2 - PERSONNEL – MISE A DISPOSITION

Devant l'intérêt réciproque de VVA et de la Ville de Vichy à faire travailler, en temps partagé, un éducateur des activités physiques et sportives dépositaire de plusieurs compétences et diplômes d'Etat et considérant que l'agent a pris connaissance du projet de la convention et a donné son accord de principe à sa mise à disposition, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve l'annexe à la convention de mise à disposition avec la Ville de Vichy et autorise le Président à signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier l'annexe à la convention précitée.

N° 3 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS – MANDAT SPECIAL

Considérant l'ordre de mission accordé à Monsieur Olivier ROYER, Vice-Président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du tourisme, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, lui donne mandat spécial pour se déplacer aux Rencontres Nationales de l'agriculture biologique, les 8 et 9 juin à Paris.

Les frais engagés pour ces missions seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal : Exercice 2015 – compte 6532.

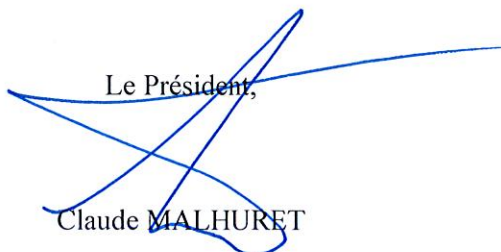
POLE ENVIRONNEMENT

N° 4 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier (VVA) d'équiper sa déchetterie communautaire d'un système de contrôle d'accès par badge, permettant d'identifier l'origine géographique des apports et considérant l'intérêt de la mise en place d'un groupement de commandes avec le SICTOM Sud Allier afin de bénéficier d'une économie d'échelle, et pour cela la nécessité de définir les modalités d'achat et de financement du système de contrôle d'accès dans le cadre d'une convention entre les 2 partenaires, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de mutualisation de l'achat d'un système de contrôle d'accès avec le SICTOM Sud Allier,
- d'établir une convention de groupement de commandes entre le SICTOM Sud Allier et VVA pour définir les modalités, d'une part d'acquisition du matériel, d'autre part de financement respectif des achats,
- de solliciter les aides possibles auprès des partenaires institutionnels.

Mandat est donné à Monsieur le Président pour signer tous les documents inhérents aux présentes décisions.

Le Président,

Claude MALHURET